

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Affiché le 06/12/2022 aff n°649

ID : 056-215600347-20221202-DCM_2022_147-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 2 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 25 novembre 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, M. Pascal LE JEAN, M. Loïc HOUDOY, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, M. Gérard MARCALBERT, Mme Christine LAMANDE, Mme Christine DESJARDIN, M. Jean-Paul KERGOZIEN, M. Christophe RICHARD, Mme Nicole LE GANGNEUX, Mme Nadine ROUÉ, M. Philippe LE GUENNEC, Mme Justine VIENNE, M. Benjamin LE ROUX, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Pierre-Léon LUNEAU, Mme Marie-Pierre GASSER.

Absents excusés : Mme Sylvie ROBINO qui a donné pouvoir à M. Michel DURAND, M. Charles BIETRY qui a donné pouvoir à M. Christophe RICHARD, M. Olivier BUQUEN qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GASSER, M. Jean-Luc SERVAIS qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, Mme Juliette CORDES qui a donné pouvoir à M. Pascal LE JEAN, Mme Katia SCULO, Mme Morgane PETIT qui a donné pouvoir à Mme Nadine ROUÉ, M. Tom LABORDE qui a donné pouvoir à Mme Jeannine LE GOLVAN.

Secrétaire de séance : M. Benjamin LE ROUX

Nombre de membres en exercice :	27	Quorum requis :	14
Nombre de votants (présents + procurations) :	26	Abstentions :	0
Vote(s) contre :	0	Vote(s) pour :	26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-147

Objet : Crédits scolaires 2023 – Classes maternelles de Carnac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances et Développement Économique réunie le 24 novembre 2022,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Enfance Jeunesse Scolaire et Sport réunie le 25 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'allouer aux classes maternelles de l'école publique Les Korrigans de Carnac, au titre de l'année 2023 : un crédit de 56,00 € par élève, suivant l'effectif de l'établissement au 1er janvier 2023, pour les fournitures scolaires et pédagogiques, les manuels scolaires et les consommables bureautique/informatique.
- De préciser que, s'agissant d'une aide aux familles, il est également attribué aux classes maternelles de l'école privée Saint-Michel de Carnac, au titre de l'année 2023 : un crédit de 56,00 € par élève, suivant l'effectif de l'établissement au 1er janvier 2023 en excluant les élèves refusés par la commission de dérogation scolaire, pour les fournitures scolaires et pédagogiques, les manuels scolaires et les consommables bureautique/informatique.
- De préciser qu'il s'agit de crédits annuels qui s'annuleront s'ils n'ont pas été utilisés le 31 décembre 2023,
- De dire que la dépense sera imputée : au chapitre 011, sur les divers comptes de dépenses par nature concernés, pour les crédits alloués à l'école élémentaire publique et au compte 65748 pour les crédits alloués à l'école élémentaire privée.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Olivier LEPICK